

Le président, M. Sébastien Bertherin, ouvre la séance à 20h10, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette dix-huitième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentant·e-s de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusé·e-s (Mmes Isabelle Kunze et Nathalie Lamarque, MM. Martin Ahlström, Moritz de Hadeln, Jean-Paul Duarte, Didier Feller, Jean-Marc Guibert, Pierre Joye, Bernard Kaeslin, David Mayer, Simo Mers et Tommaso Solimine).

2 absents (M. Nikhil Duella et Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 interpellations :
 - **Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Organisation des gardes d'enfants durant les vacances scolaires ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Macarons des véhicules en ville de Gland, quelle stratégie ? ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 octobre 2023.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentant·e-s des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 49** relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034.
7. **Préavis municipal n° 50** relatif à l'achat de deux groupes électrogènes.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux ».
9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne ».
10. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Organisation des gardes d'enfants durant les vacances scolaires ».
11. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Macarons des véhicules en ville de Gland, quelle stratégie ? ».

Divers

12. Nomination d'un-e membre de la Commission des pétitions.
 13. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - M. Michel Girardet : déclare que s'agissant de l'interpellation de M. Arnaud Durand, il est très surpris de son libellé puisque celle-ci est adressée au Conseil communal et que les questions sont posées au Conseil communal. À son avis, il y a clairement un vice de forme. Il ne voit pas pourquoi ce serait au Conseil communal de répondre aux questions posées, c'est à la Municipalité. Donc pour lui cette interpellation n'est pas recevable.
 - M. Arnaud Durand : modifie son interpellation en ce sens et explique que les questions mentionnées dans son interpellation sont bien adressées à la Municipalité.
 - La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une très large majorité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 octobre 2023

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 octobre 2023.

3. Communications du Bureau

- En préambule, le président donne lecture de la carte que le Bureau a reçue de Mme Dolla Messmer en remerciement des condoléances qui lui avait été adressées suite au décès de Feu son époux M. Patrick Messmer.
- Le 6 novembre 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023.

- Les 22 octobre et 12 novembre 2023 ont eu lieu les élections fédérales afin de renouveler l'Assemblée fédérale, soit le Conseil National et le Conseil des États. Les résultats de ces élections sont disponibles sur les sites Internet de la Commune et du Canton.
- Aujourd'hui, de nombreux·ses Conseiller·ère·s ont assisté à la présentation faite par M. le Préfet Olivier Fargeon et Mme Joëlle Wernli, de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), qui ont pris le temps d'expliquer les rouages et les compétences du Conseil communal. Le président pense que c'était vraiment une plus-value pour les Conseiller·ère·s d'avoir cette mise à niveau. Il invite chacun·e à consulter régulièrement l'aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises mis à disposition sur le site Internet du Canton.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} novembre 2023 : M. Christophe Grim, technicien en bâtiment, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU);
 - dès le 1^{er} décembre 2023 : M. Sven Grolimund, horticulteur-paysagiste, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
 - dès le 1^{er} décembre 2023 : Mme Mariella Orlando, architecte-directrice des travaux, au SBU.

La Municipalité souhaite la bienvenue aux nouvelles personnes pour leur arrivée à Gland.

- Départs :
 - Au 30 novembre 2023 : M. Walter Badertscher, adjoint au groupe voirie, au SIE. Après 35 ans au service de la commune de Gland, M. Walter Badertscher quittera son poste d'adjoint à la voirie. Au nom de la Municipalité, elle tient à lui adresser un grand merci pour son engagement et son professionnalisme pour la ville de Gland et ses habitants.

Elle aimerait également informer les Conseiller·ère·s que la commune de Gland, par sa Municipalité, a trouvé un accord amiable avec son ancien employé M. Thierry Ganière, de sorte que le litige qui les opposait judiciairement au sujet de la fin de leur relation de travail en 2020 est désormais réglé.

Développement durable / Énergie

La Ville de Gland a obtenu un prix d'un montant de CHF 40'000.- de la part de Suisse Énergie dans la catégorie « Ville Innovante ». Ce prix est un encouragement à la rénovation énergétique qui va permettre à la Commune d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovations énergétiques de leurs bâtiments.

La planification énergétique territoriale a établi des objectifs d'environ 1 % de rénovation par année à des standards très élevés. Ce taux de rénovation correspond à 9'800 m² de surfaces chauffées dont l'enveloppe devrait être rénovée par année jusqu'en 2030. Cela correspond à environ une dizaine d'immeubles ou 60 villas individuelles. Il y a donc un gros travail à faire et la Municipalité espère que ce prix lui permettra d'atteindre ce taux de rénovation dans la Commune. Dans son projet, la Municipalité souhaite accompagner les propriétaires dans leurs démarches.

Aussi, ce prix de « Ville innovante » récompense le projet de la Municipalité qui prévoit l'organisation, au printemps, d'un événement informatif consacré à l'habitat de demain, ainsi qu'un processus d'accompagnement pour les propriétaires.

Un grand travail a été fait par la responsable du développement durable et la responsable PMO pour déposer ce projet dans les temps et pour décrocher cette reconnaissance de la part de Suisse Énergie.

Admin 2.0

Des étapes supplémentaires ont été franchies ces derniers mois pour le projet Admin 2.0 :

Gestion des accès pour les bâtiments communaux

- Le lancement du projet a officiellement eu lieu le mardi 31 octobre 2023 avec l'adjudication du mandat à la société SecuSuisse SA.
- L'équipe projet est composée de représentant·e-s du SBU, du Service des finances et des sports et de l'Office informatique, ainsi que du prestataire SecuSuisse SA.
- La première phase du projet consiste à :
 - o Valider le périmètre du projet et à bien identifier toutes les opérations à réaliser sur chacun des sites.
 - o Etablir un planning prévisionnel pour l'équipement de tous les bâtiments.
 - o Communiquer les changements à venir à toutes les parties prenantes utilisatrices des bâtiments de l'Administration (collaborateur·trice-s, directions des écoles, associations, etc.). De nombreuses personnes et partenaires sont à intégrer dans cette réflexion.

Gestion des commandes

- Un outil de gestion des commandes a été mis en place dans le système ERP ProConcept, lequel est fonctionnel depuis le 1^{er} juillet 2023 et constitue le dernier élément qui devait être mis en place dans l'ERP.
- Grâce à cet outil informatique, il est possible de générer des bulletins de commande (document standardisé avec un numéro de commande) pour les fournisseurs.
- Le numéro de commande permet un meilleur suivi financier grâce à la comptabilisation des engagements et une imputation comptable de la facture qui est automatisée.
- Les commandes de biens et services sont obligatoires dès CHF 10'000.-, à l'exception des prestations contractuelles, légales ou réglementaires. Cela se professionnalise donc aussi à ce niveau-là.

Guichet virtuel

Finie l'attente au guichet !

Effectuez vos démarches en ligne via le guichet virtuel

guichetvirtuel.gland.ch

Ne plus avoir à se déplacer aux guichets traditionnels à des horaires définis pour effectuer vos démarches administratives ? C'est désormais possible grâce au guichet virtuel !

Grâce à un compte personnel sécurisé, effectuez en ligne, à toute heure et depuis tous vos appareils, des tâches administratives telles que des annonces d'arrivée, de départ ou de changement d'adresse et des demandes de subvention ou d'inscription pour des logements protégés, à loyer modéré ou abordable.

- Une administration ouverte 24/7
- Un accès instantané aux prestations en ligne
- Des démarches administratives simplifiées
- Un gain de temps considérable

guichetvirtuel.gland.ch

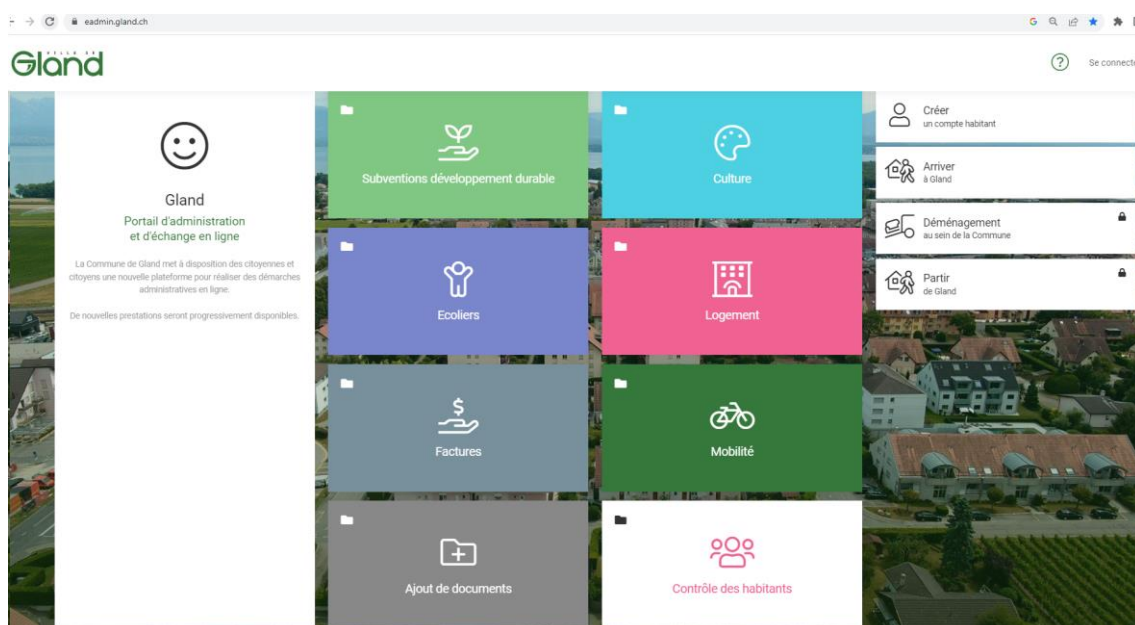
Le guichet virtuel de la Commune permet aux habitant·e-s glandois-es d'être en contact avec l'Administration 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cela sans avoir à se déplacer dans les locaux pour des démarches administratives courantes.

Grâce à un compte personnel sécurisé, une trentaine de prestations administratives telles que les annonces d'arrivée ou de départ de la Commune, les changements d'adresse, les demandes de subventions ou les inscriptions pour un logement peuvent désormais se faire en ligne. Ce guichet virtuel permettra aux personnes dont les horaires de travail les empêchent de passer aux guichets traditionnels à des horaires définis de pouvoir faire les opérations dont elles ont besoin à distance, selon leurs disponibilités.

Le développement d'un guichet unique pour l'enfance facilitera l'orientation des parents, des jeunes et des autres usagers dans la jungle des offres proposées et des intervenant-e-s impliqué-e-s. Pour la Municipalité, ces prestations renforceront clairement la proximité qui est voulue avec la population à qui il est proposé des solutions souples, adaptées et correspondant à ses besoins.

Il sera également possible de payer en ligne grâce à un système sécurisé, et une fois un compte personnel créé, celui-ci permettra de revenir sur la plateforme aussi souvent que souhaité puisque toutes les informations y seront enregistrées. Il suffira juste de se souvenir de son code.

Voilà la 1^{ère} page du site Internet qui apparaît lors de la connexion à l'adresse guichetvirtuel.gland.ch :



Il s'agit de briques dans lesquelles il est possible de se connecter selon les thèmes et selon les demandes à faire. Cet outil continuera d'évoluer, actuellement une trentaine de prestations sont en ligne, mais d'autres vont suivre selon les besoins.

Il est précisé que les guichets de l'Administration restent ouverts aux horaires usuels pour les personnes qui ne souhaitent pas se mettre sur l'ordinateur ou qui n'ont pas la possibilité de le faire. Un courrier personnalisé sera envoyé à chaque ménage afin d'expliquer cette nouvelle prestation. La ville de Gland est l'une des premières communes en Romandie à proposer ce guichet virtuel et la Municipalité est très contente du travail qui a été réalisé par l'Administration. C'était un énorme travail de recensement des informations, mais qui voit le jour aujourd'hui.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Souhaite faire un retour sur la Fête multiculturelle qui a eu lieu le 4 novembre dernier. Cette Fête a enregistré un magnifique résultat et la Salle communale a compté plus de 250 personnes ce soir-là. Cette Fête a été organisée en créant un comité d'organisation qui a été constitué au sein de la Commission d'intégration et qui a magnifiquement relevé le défi.

Il souligne également l'engagement de Mme Viviane Pernet au niveau du Service de la population, qui s'est également donnée entièrement dans cette réalisation qui a été très bien suivie. Cela permet au comité d'organisation de voir la suite du programme de l'intégration d'une façon positive pour 2024.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Association régionale pour l'Action sociale (ARAS) du district de Nyon

Le Conseil intercommunal de l'ARAS s'est réuni le 9 novembre 2023 à Givrins. Le préavis n° 9 relatif au budget 2024 a été approuvé. Pour le compte n° 711 « Autorités et Administration de l'ARAS », un amendement a été proposé par la Commission de gestion, lequel a été accepté. Le montant de CHF 0.62 par habitant passera donc à CHF 0.31 par habitant, et CHF 0.31 seront prélevés directement sur un fonds de l'ARAS. Le préavis n° 10 relatif au dispositif régional de prévention et d'intervention pour le maintien du logement a été accepté. Ce préavis concerne l'engagement d'un-e collaborateur-trice pour soulager le Centre social régional (CSR) dans toutes les problématiques en lien avec les expulsions. Ce sera donc vraiment un travail de réseau que cette personne va devoir faire avec les régies pour les sensibiliser à cette problématique qui touche de plus en plus la région.

Cérémonie des prix artistiques « Région de Nyon »

Cette année, la cérémonie publique aura lieu à Grand-Champ le 22 novembre 2023, dès 19h00. Lors de la remise des prix, les lauréat-e-s auront l'occasion de présenter leur travail, et une performance musicale clôturera la cérémonie, laquelle sera suivie d'un apéritif dinatoire. La population est cordialement invitée à y participer.

Cinéma à Grand-Champ

La prochaine journée cinéma aura lieu le 23 novembre 2023 :

- à 14h30 : « La Petite », de M. Guillaume Nicloux, avec M. Fabrice Luchini, en format Ciné Senior;
- à 18h30 : Afterwork avec Funk Therapy;
- à 20h30 : «The Old Oak», de M. Ken Loach.

Visions du Réel

Le samedi 16 décembre 2023, à 17h00, aura lieu la projection de Noël de Visions du Réel et de la ville de Gland. Il sera proposé le magnifique documentaire « La panthère des neiges », de M. Vincent Mugnier et Mme Marie Amiguet. Après le film, un goûter de Noël sera offert au public.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

Finances

- Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait parlé du resserrement des taux d'intérêts, les taux à court terme s'approchant fortement des taux à long terme. Il s'est passé quelque chose d'assez impressionnant dans la mesure où les taux d'intérêts à court terme, qui étaient à l'époque négatifs, sont maintenant plus élevés que ceux à long terme. Par exemple, PostFinance propose actuellement un taux à un mois de 2.02 %, et un taux à 10 ans de 1.82 %. Dans ces conditions, la Municipalité va évidemment cesser quelque peu d'avoir trop d'emprunts à court terme.

Aussi, un emprunt à court terme, soit un mois, auprès des Rentes genevoises, avec échéance au 30 novembre 2023, au taux de 1.9 %, sera remboursé au 30 novembre 2023, de même qu'un emprunt de CHF 8 Mios auprès de BVG Stiftung, au taux de 1.92 %, pour 3 mois, avec échéance également au 30 novembre 2023.

Ces 2 emprunts seront donc remboursés et un nouvel emprunt de CHF 5 Mios auprès de la Banque cantonale de Genève, taux de 1.695 %, pour 6 ans, avec échéance au 30 novembre 2029, sera contracté. Un nouvel emprunt de CHF 5 Mios auprès de PostFinance, au taux de 1.82 %, pour 10 ans, avec échéance au 30 novembre 2033, sera également contracté.

Domaines

Le 9 novembre dernier, la Municipalité a signé l'acte notarié relatif à la constitution d'un droit de superficie (DDP) en faveur d'Equitim sur la parcelle n° 1591 située en face du collège de Grand-Champ. Le permis de construire a été délivré et, comme prévu, les travaux vont donc pouvoir commencer en parallèle du chantier voisin, avec lequel la Commune partage notamment la rampe de parking. Il y a donc de nombreuses synergies. Tout se passe bien au niveau du timing et le chantier va pouvoir débiter une fois que le parking à vélo aura évidemment été reconstitué ailleurs, ce dernier étant nécessaire pour les élèves de Grand-Champ.

Économie

- La 4^{ème} édition du Forum Nouvelle Économie s'est tenue le 9 novembre 2023, avec environ 200 participant-e-s. La chance n'était pas au rendez-vous puisqu'après le 10 novembre 2022, exactement le jour du Forum Nouvelle Économie, des problèmes sont rencontrés au niveau autoroute et train, et il pense que c'est la raison pour laquelle il y a eu moins de monde car près de 400 personnes s'étaient inscrites. Cet événement étant gratuit et ouvert à tout le monde, il y a toujours un peu de défection, ce qui est habituel, mais il est vrai que là c'était un peu décevant par rapport au nombre d'inscriptions, même si 200 personnes étaient présentes. Cette année, la partie expo au foyer était encore plus grande, avec une trentaine d'exposants et cela était particulièrement bien réussi.

Plusieurs prix ont été remis à cette occasion et les résultats sont consultables sur le site Internet gland.ch/vivre-a-gland/economie. Le premier prix de CHF 10'000.- a été décerné à La Bouquinerie, qui a repris les locaux de la gare CFF.

- Après 2 éditions du passeport glandois, il y a cette année le passeport du Vieux-Bourg. Le système est identique, la Commune s'occupe de tout ce qui est création, impression et distribution, et les commerçant-e-s du Vieux-Bourg offrent différents rabais. L'aide aux commerçant-e-s qui ont subi les travaux fait partie du volet « visibilité » du préavis municipal n° 20 sur le Vieux-Bourg. Ce passeport a tout récemment été distribué dans les boîtes aux lettres de la population glandoise.
- La Commune relance les coffrets glandois, avec un coffret des commerçant-e-s du marché et un coffret des commerçant-e-s glandois. En cas d'intérêt, ces coffrets peuvent être commandés en écrivant à l'adresse mail : economie@gland.ch.

Sports

- Le 27 octobre 2023, soit le jour précédant la grande fête organisée par l'association Halloween La Côte, une soirée Halloween était organisée à la piscine des Perrerets. Une trentaine de personnes y ont participé, ce qui est bien dans la mesure où il ne peut de toute façon pas avoir plus de 20 personnes en même temps dans la piscine.
- L'inauguration de la patinoire a eu lieu le 3 novembre dernier et, comme d'habitude, a très bien fonctionné, avec du vin chaud et de la raclette offerts. Cela a même un peu trop bien fonctionné compte tenu du fait que – le mieux étant l'ennemi du bien – avec le gros four à raclette qui était censé marcher beaucoup mieux que tous les petits fours à raclonnettes, il y avait une longue queue pour obtenir une raclette, mais les gens ont été patients.
- La reprise des dimanches sportifs se fera le 19 novembre prochain, avec notamment le handball et la préparation physique aux sports d'hiver.

- S'agissant des travaux du centre sportif En Bord, la structure couverte pour le padel tennis a été installée et aujourd'hui les grilles des 2 courts ont même déjà été montées. Cela avance donc vraiment bon train et, comme prévu, les installations devraient être utilisables à partir de la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre selon la météo. Le terrain d'entraînement des gardiens est quasiment terminé, mais là aussi, pour l'instant, c'est plutôt une piscine, il faut donc attendre des jours meilleurs. Et ensuite les travaux devraient s'enchaîner assez rapidement, déjà au printemps avec le pump track et le street workout, puis d'ici le début de l'été avec le flat du skatepark et les terrains de beach-volley.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Le Centre aéré d'automne a affiché complet et 30 enfants ont participé au projet d'espace cabane et à des jeux dans la nature. Le but était de sensibiliser les enfants aux arbres et à la nature. Une partie du terrain située derrière le bâtiment F du collège des Perrerets, qui pourra également servir de place de jeux, a été défrichée par le groupe des espaces verts, ce qui a permis de travailler et de réfléchir avec les enfants à leur idéal d'espace nature. Un sculpteur a été mandaté par le chef des espaces verts pour réaliser une sculpture dans un tronc. Afin d'avoir un aperçu du Centre aéré d'été qui avait pour thématique « La musique dans ma ville », elle suggère à toutes et tous de visionner la vidéo disponible sur le site Internet de la Commune, sous la rubrique « étape de vie », enfance 4-10 ans. Cela en vaut vraiment la peine.
- Les devoirs accompagnés sont bien utilisés par les 7P et les 8P. D'ailleurs, ce sont des jeunes de 9S et de 10S qui les aident et les accompagnent pour leurs devoirs. Les parrains et marraines doivent avoir au minimum 13 ans, doivent s'engager pour un semestre et sont payés CHF 12.- par séance. Les parents paient quant à eux entre CHF 3.- et CHF 4.- selon l'âge de l'enfant et la durée de la séance.
- La semaine prochaine, la Commune accueillera comme chaque année les adultes qui ont fêté ou vont encore fêter leurs 18 ans cette année. Lors de cette soirée, les participant-e-s seront tout d'abord invité-e-s à l'Afterwork à Grand-Champ, lequel sera suivi par le fameux Dîner-Quizz organisé par le Service de la jeunesse et le Centre de rencontres et de loisirs (CRL).
- L'assemblée générale de la Clinique dentaire itinérante du district de Nyon a eu lieu le 2 novembre 2023. Avec un budget équilibré qui a permis d'attribuer CHF 20'000.- au fonds de réserve pour un éventuel renouvellement de la Caravane dentaire, la participation des communes a pu être baissée de CHF 4.20 à CHF 4.- par habitant. Dès janvier 2024, Mme Fanny Michelet remplacera Mme Cendrine Cattin pour la prophylaxie des écolier-ère-s.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- S'agissant de l'accès à la déchèterie, le badge en format carte de crédit sera distribué dans les boîtes aux lettres de la population d'ici la fin de l'année 2023. L'entrée en fonction des barrières se fera en début d'année prochaine, avec pendant un mois environ une barrière qui sera toujours ouverte et une autre qui sera fermée, le temps de tester le système. La modification par rapport au système précédent est qu'il n'y aura pas un badge par ménage, mais un badge pour toutes les personnes de plus de 18 ans.
- S'agissant du dicastère de l'urbanisme, elle n'a pas de communication à faire ce soir.

5. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 49 relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

- M. Dimitri Grandjean, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - La Commission souhaite que le fonds soit utilisé afin de promouvoir des initiatives innovantes, qu'il serve à promouvoir l'expérimentation concrète de moyens de transports, tels que ceux à carburant alternatif, comme l'hydrogène.
 - La Commission demande aussi que la Municipalité utilise toutes les synergies disponibles pour rendre ce fonds le plus effectif possible et que l'Administration et la Municipalité maintiennent une communication continue avec le Conseil communal pour le tenir informé des développements à ce sujet, et tout particulièrement des mesures concernant ou impactant directement la commune de Gland.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : déclare que les Conseiller·ère·s ont pu constater que la COFIN recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter ce préavis et ses propos vont dans ce sens-là. Il y aura 10 ans pour améliorer les transports publics et avoir des mesures innovantes. Néanmoins, il doit constater que si le bus n° 811 entre Coppet et Nyon a une cadence à 30 minutes, la cadence entre Nyon et Gland est à 60 minutes. Vu les retards rencontrés en ce moment par les CFF sur leurs trains, il arrive régulièrement que sa famille soit bloquée à la gare de Gland pendant 60 minutes en arrivant de Lausanne parce que le bus est déjà parti pour assurer son horaire, et que dans l'autre sens, de Nyon à Gland en arrivant de Genève, il faut également attendre pendant une heure le bus suivant. Il invite donc la Municipalité et les délégué·e·s au Conseil intercommunal de Région de Nyon qui soutiennent ces dépenses de travailler afin de ne pas attendre 2034 pour avoir la cadence à la demi-heure entre Nyon et Gland au niveau du réseau n° 811.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 49 relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034, soit :

- I. d'autoriser la Municipalité de participer au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 pour un montant annuel de CHF 123'174.- correspondant à CHF 9.- x 13'686 habitants;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'231'740.-.*

7. Préavis municipal n° 50 relatif à l'achat de deux groupes électrogènes

- M. José Caiano, rapporteur de la Commission technique, souhaite juste modifier le montant mentionné dans les conclusions du rapport dans la mesure où il s'agit bien de CHF 64'000.- et non pas de CHF 6'400.-. Il rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La Commission demande à la Municipalité la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une directive pour les groupes électrogènes de la Commune au sujet des prêts ou de la location pour les besoins des citoyen·ne·s glandois·es.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : déclare que, sans trop de surprise, elle n'était déjà pas convaincue l'année dernière, et elle n'est toujours pas convaincue cette année. Elle a lu dans le préavis que l'on fait part de la situation tendue, alors que l'année dernière il avait clairement été expliqué aux Conseiller·ère·s qu'il y avait une cote d'alerte avec différents niveaux, entre normal, économie volontaire, restrictions, contingentement, délestages. Cette année, on dirait que tout a disparu. Par rapport à cela, elle a donc de la peine à comprendre pourquoi ces génératrices sont nécessaires.

Dans le procès-verbal de la séance de l'année dernière, Mme la Syndique Christine Girod avait déclaré « *qu'il n'est pas question pour la Municipalité de traiter les cas d'éboulement ou de tremblements de terre. Comme déjà dit, chacun a sa propre mission, les communes ont celle d'organiser des points de rencontre d'urgence (PRU) et n'ont pas du tout la prétention d'aller plus loin* ». Or, dans le préavis, en page n° 2, il est mentionné que, en parlant des génératrices, que « *leur capacité leur permet également d'être un recours en cas d'autres situations de crises identifiées par le plan de crise communal* ». C'est donc un peu contradictoire là aussi.

Ensuite, elle a trouvé sur le site Internet de la Confédération, sur la page du Département fédéral de l'économie et la formation, une analyse de la situation par l'approvisionnement économique du pays AEP datée du 7 novembre 2023, qui fait un point de situation par domaine et où il est notamment mentionné ce qui suit.

« Domaine Énergie

L'approvisionnement énergétique de la Suisse est assuré à ce jour.

Électricité

L'approvisionnement en électricité est actuellement assuré.

...

Gaz naturel

L'approvisionnement de la Suisse en gaz naturel est assuré.

...

Bois-énergie

L'approvisionnement en bois de chauffage est assuré.

... »

Elle ne va pas tout lire, mais la situation n'a pas du tout l'air catastrophique. Et puis l'année dernière, elle avait déjà posé la question de savoir quelles étaient les conséquences si ces génératrices ou les autres choses demandées n'étaient pas mises en place. La réponse avait été « *actuellement, nous n'avons pas connaissance d'éventuelles sanctions qui seraient appliquées contre les communes en cas de refus ou d'échec à la mise en place des PRU* ». Elle ne sait pas ce qu'il en est cette année, mais en tout cas elle est assez encline à refuser ce préavis.

- Mme Christine Girod : remercie Mme Anik Freuler pour cette recherche assidue. Alors effectivement, l'année dernière, lorsque la Municipalité avait proposé un préavis au Conseil communal, c'était tout nouveau. La façon dont cela lui est tombé dessus était presque un peu surprenante. Pour se remettre dans le contexte, l'année dernière, au mois d'août déjà, on a commencé à parler des risques de pénurie, de délestages et des PRU notamment. Il est vrai que c'était assez nouveau, en tout cas dans la compréhension de la Municipalité, qui avait assisté à une séance d'information à Chésereux le 12 octobre 2022. Lors de cette séance, une situation très compliquée avait été exposée et il était demandé à toutes les communes d'installer ces PRU. Et les Conseiller·ère·s se souviennent de ce préavis que la Municipalité avait finalement proposé et que le Conseil communal avait accepté, ce dont elle le remercie encore. Depuis lors la situation a continué d'évoluer, elle s'est légèrement modifiée et d'autres informations sont parvenues à la Municipalité. Elle en veut pour preuve que, depuis le mois de janvier 2023, la Municipalité reçoit sans arrêt des informations de la part de la Préfecture qui rappelle à la Municipalité son rôle, notamment par rapport à la Loi vaudoise sur la protection de la population (LProP) qui rappelle qu'en cas de délestages, mais aussi en cas d'autres événements qui pourraient arriver dans la Commune, la Municipalité doit prêter main forte à la population et doit pouvoir protéger cette dernière. Et ce qui est demandé aux communes, c'est précisément d'installer des PRU qui peuvent être là pour les problèmes énergétiques, mais également pour des problèmes de liaison ou des problèmes majeurs qui pourraient survenir dans la Commune, et c'est l'élément qui a un peu évolué par rapport à la dernière fois où cette information n'avait pas été donnée.

Les organisations régionales de protection civile (ORPC) gardent leur mission de secours à la population dans le sens d'intervenir s'il y a précisément des éboulements, s'il faut remblayer des chemins ou en cas d'inondations par exemple, mais si la population est en danger, les PRU pourraient également être actionnés. Donc il est vrai que le message que la Municipalité a fait passer l'année dernière a simplement évolué, il a grandi avec l'expérience que d'aujourd'hui. Elle en veut pour preuve que la Commune a été contrôlée par l'ORPC, qui est venue inspecter les locaux, contrôler les check-lists et vérifier que tout était en place pour les PRU. C'est le cas, il manque simplement les génératrices que la Municipalité a souhaité proposer au Conseil communal d'acheter afin que la Commune ne soit pas, comme elle l'a été l'année passée, dépendante des fluctuations du marché et ne doive pas louer ces appareils. Ce n'est donc pas un changement, mais c'est vraiment une évolution des demandes du Canton, via l'ORPC. Et le seul outil qui manque finalement, ce sont ces génératrices, une pour la Salle communale et l'autre pour le collège de Mauverney. Mais les demandes du Canton sont claires, il s'agit de nombreux courriers qui sont régulièrement adressés à la Municipalité en cours d'année, et elle invite le Conseil communal à vraiment prendre la mesure de ce que cela veut dire. Par rapport au Canton, la Municipalité se verrait assez mal de ne pas remplir cette exigence qui découle de la loi, tout simplement.

- M. Samuel Freuler : prend sa casquette de président de la COFIN et a un peu de peine à accepter la réponse donnée par rapport au prix de ces machines, pour lesquelles la Commission technique dit que des communes voisines ont payé CHF 18'000.- des génératrices plus chères. Il n'arrive pas à comprendre comment l'ajout de 2 roues augmente le prix de 55 %. Pourrait-il avoir des détails à ce sujet ?
- Mme Christine Girod : répond que ces questions ont été traitées dans le cadre de la Commission technique. Il est clair que l'on peut aller chez un prestataire qui a peut-être du matériel moins cher, elle ne sait pas. La Municipalité s'est référée aux recherches faites par les Services communaux, et ces demandes ont aussi été adaptées par rapport à la grandeur des bâtiments, aux propres besoins de la Commune et aux offres qui lui ont été faites. Il ne faut pas oublier non plus une chose qui devrait parler aux Conseiller·ère·s, c'est que ce n'est pas la même chose si l'on prend du matériel chez un prestataire local, qui est sur place ou proche en cas de besoin de dépannage, que si on le prend dans une grande surface, où il n'y a pas du tout le même service après-vente. Et cela a forcément aussi été pris en compte dans les choix. Donc, s'agissant du rapport qualité-prix, c'est ce choix qui a été fait, pour ces critères de proximité, d'efficacité et de disponibilité actuelle du matériel.

- M. José Caiano : relève que cette question avait en effet été débattue lors de la séance de la Commission technique. Les délais de livraison à tenir sont aussi importants, d'autres fournisseurs avaient des délais beaucoup plus longs, soit une année voire 2 ans – il exagère un peu – mais ce point a également été pris en compte.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 7 avis contraires, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 50 relatif à l'achat de deux groupes électrogènes, soit :

- d'accorder le crédit de CHF 64'000.- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ce matériel.*

AUTRES OBJETS

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux »

- M. Steve Binggeli, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - Les membres de la Commission souhaitent que la Municipalité tienne informé régulièrement le Conseil communal de l'avancement des travaux de refonte du Règlement du personnel.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de rejeter la motion.

- Le président rappelle que la décision qui sera prise ce soir portera exclusivement sur la prise en considération et le renvoi ou non de cette motion à la Municipalité pour traitement.
- La discussion est ouverte.
- M. José Caiano : trouve que la Commission technique n'a pas assez pris en compte les enjeux au niveau du Règlement du personnel, parce que cela fait un moment que des questions sont posées à ce sujet. Lors du dépôt de la motion, Mme la Syndique Christine Girod, a déclaré que ce Règlement était presque à la fin, et là il constate quand-même ce serait pour le premier semestre 2025. Concrètement, il faut encore attendre une année et demie pour voir une lueur d'un Règlement du personnel. Il trouve que c'est quand-même un signal assez léger que donnerai le Conseil communal aujourd'hui en acceptant le rapport de la Commission technique. De ce fait, il pense qu'il y a des efforts à faire par chaque partie et pense sincèrement que ce soir le Conseil communal doit absolument accepter cette motion. Il est bien d'avoir des communications à ce sujet, mais il ne voit vraiment aucun problème à ce que la motion soit en parallèle des travaux de la Municipalité.
- M. Steve Binggeli : aimerait juste rectifier un point. Ce n'est pas Mme la Syndique Christine Girod qui a dit que rien ne serait prêt avant le premier semestre 2025. Cet élément figure dans la partie des délibérations faites au sein de la Commission technique, et c'était plus une estimation puisque la Municipalité a indiqué que le travail allait se dérouler en 2024.

Il apparaissait donc aux membres de la Commission technique que si durant le premier semestre 2025 rien n'était présenté, cela vaudrait quand-même la peine, à ce moment-là, d'arriver avec quelque chose de contraignant. Mais la Municipalité n'a pas dit que cela arriverait en 2025, cela pourrait très bien arriver plus tôt. Il tenait juste à corriger ce point.

- Mme Christine Girod : souhaite apporter quelques précisions. Tout d'abord, lors de la séance avec la Commission technique, il a été discuté de cette temporalité et de comment les choses pouvaient s'organiser. Elle confirme que les travaux ont vraiment commencé en novembre, quasiment au même moment où la Municipalité et la Commission technique se sont rencontrées, puisqu'il y a eu une séance spéciale de Municipalité à ce sujet, lors de laquelle quelques jalons ont été posés pour avancer avec ce Règlement. Il est toujours un peu délicat de donner des dates ou des choses précises à ce stade-là, parce qu'il faut savoir que le Règlement doit être rédigé, doit ensuite être mis en consultation auprès de la Commission du personnel puis faire des allers-retours avec le Canton avant de pouvoir être présenté au Conseil communal dans sa mouture finale. La Municipalité est donc forcément aussi un peu dépendante des commissions et du rythme auquel elles vont se rencontrer. Néanmoins, la Municipalité est assez optimiste pour qu'effectivement ce travail se fasse en 2024 et vise le début de l'année d'après pour une entrée en vigueur. Le timing discuté en séance avec la Commission technique devrait donc être tenu.

Pour en revenir aux propos de M. José Caiano, elle aimerait juste rassurer le Conseil communal quant à l'urgence et à l'importance de ce Règlement du personnel. Il s'agit certes d'un élément important et la Municipalité se réjouit de travailler là-dessus car il y a des choses à modifier et à améliorer probablement, mais il existe un Règlement qui est en vigueur, qui va très bien, sur lequel la Municipalité peut s'appuyer pour gérer le personnel communal, et n'a reçu aucun signal, que ce soit de la part de la Commission du personnel ou au quotidien, de problèmes qui seraient rencontrés avec le Règlement du personnel actuel. C'est plutôt une volonté municipale de le mettre au goût du jour, mais pour l'instant il n'y a absolument aucun danger, le Règlement actuel tient la route et va très bien.

S'agissant de la Commission du personnel, on lui a demandé qui sont les membres siégeant au sein de cette dernière. Elle explique que 7 personnes font partie de cette Commission, dont 3 personnes du SIE, une personne du Secrétariat municipal, une personne du Service de la culture et des affaires sociales, une personne du Service des bâtiments et une personne du Service des finances, des sports, de l'économie et des domaines. La Commission est présidée par M. Léonard Barras fils.

Elle remercie les Conseiller-ère-s d'accepter les conclusions du rapport de la Commission technique qui a travaillé sur cette prise en considération puisqu'elle peut vraiment leur affirmer que le train est parti.

- M. Marc Morel : déclare que les motionnaires ont bien entendu les membres de la Commission technique ainsi que la Municipalité, et ont constaté que ce qui les dérange, c'est le temps qui est trop serré. Les motionnaires ont donc décidé de transformer cette motion en postulat.

- Le président relève que la problématique est que la motion a été déposée pour un objet rentrant dans les compétences du Conseil communal, à savoir le Règlement du personnel. La motion a un côté obligatoire pour la Municipalité de présenter soit un projet, soit un projet et un contre-projet, soit de dire que la motion n'est pas recevable. Il a été constaté que la motion est recevable et cette dernière ne peut maintenant pas être changée en postulat. Un postulat peut être déposé, lequel ne serait pas en lien avec le Règlement du personnel, en demandant par exemple qu'il y ait telle ou telle chose dans le Règlement du personnel. Mais s'agissant de la modification d'un règlement, il faut passer par la voie de la motion.

- M. Rasul Mawjee : croit que le but des motionnaires est d'avoir un Règlement du personnel, et il croit que la Municipalité a clairement dit aux Conseiller·ère·s qu'elle fait ce Règlement. Donc que ce soit une interpellation, une résolution, un postulat ou une motion, cela ne change absolument rien. Ce Règlement va arriver, il est en cours. S'il n'existait pas de Règlement du personnel en cours, il comprendrait que les motionnaires présentent une motion ou un postulat, mais la révision de ce Règlement est en train d'arriver, il faut donc faire confiance à la Municipalité et laisser les choses avancer comme elles doivent l'être. L'urgence n'est pas la même que pour les génératrices, et il soutiendra donc le rapport présenté par la Commission technique.
- M. Jérôme Frachebourg : a cru constater aussi que l'une des motionnaires siégeait au sein de la Commission technique, laquelle recommande, à l'unanimité de ses membres, le rejet de la motion. Donc, s'il a bien compris, l'une des motionnaires rejette sa propre motion.
- Le président précise qu'il ne s'agit pas du rejet de la motion, mais de sa non-prise en considération.
- Mme Véronique Villaine : confirme qu'il s'agit en effet de la non-prise en considération de la motion. Elle a écouté Mme la Syndique Christine Girod, qui promet également un Règlement. Comme l'a dit M. Rasul Mawjee, elle est sûre que ce Règlement va arriver et elle ne voyait donc pas de raison de mettre une contrainte supplémentaire, d'autant plus que le délai pour y répondre est de 18 mois, donc a priori il y a largement le temps d'avoir ce Règlement avant la fin du délai pour le dépôt de la réponse de la Municipalité à la motion. Le but de cette motion était effectivement d'avoir une adaptation du Règlement, et la réponse de la Municipalité va déjà dans ce sens. Au final, le but de la motion est atteint, que cette dernière soit renvoyée à la Municipalité ou non.
- M. Jérôme Frachebourg : déclare qu'il constatait simplement que l'une des motionnaires recommandait de rejeter la motion, mais il comprend maintenant pourquoi et cela va aussi dans le sens des propos de M. Rasul Mawjee. Le Règlement va arriver et arrivera peut-être plus vite que le terme du délai octroyé à la Municipalité pour répondre à une motion.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président rappelle qu'en cas de prise en considération de la motion, cette dernière sera transmise à la Municipalité, qui procédera à son analyse avant de présenter soit un projet, soit un projet et un contre-projet. Si la prise en considération est refusée, la motion sera simplement classée.

Décision

Par 46 avis contraires, 11 oui, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération la motion de Mmes Angelita Galvez et Véronique Villaine, MM. Yves Froidevaux, Marc Morel et Dominique Pernet, pour le PS Gland, intitulée « Pour une politique du personnel de la Ville de Gland (enfin) à la hauteur des enjeux » et refuse de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne »

- M. Pascal Riesen, en remplacement de M. Tommaso Solimine, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique excusé à la présente séance, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission technique encourage la Municipalité :
 - o à sensibiliser davantage sur les avantages d'une réduction de l'éclairage, que ce soit auprès des particuliers ou des commerçants;
 - o à rassurer les citoyen-ne-s sur les analyses de la sécurité et la souplesse du système de télégestion;
 - o à soutenir les résidences de la Ville sans éclairage pour l'obtention d'un éclairage moderne auprès du Canton.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat.

- La discussion est ouverte.
- Mme Stéphanie Larrivé : explique qu'elle n'a pu signer le rapport de la Commission technique à temps pour des raisons de maladie, et elle souhaiterait, si cela est possible, émettre un vœu supplémentaire qui a été accepté par les membres de la Commission technique lors de la séance qui a eu lieu. Elle souhaiterait que la Municipalité étudie la possibilité de proposer des subsides aux commerçant-e-s pour mettre en place un système d'éclairage moderne afin de les inciter à éteindre leurs enseignes publicitaires. Elle tient également à remercier la Municipalité pour le travail qui a été fait pour la réponse à ce postulat et la félicite pour le Plan lumière qui a été distribué ce soir aux Conseiller-ère-s, qu'elle trouve très bien.
- M. Alain Pernet : a une question au sujet de l'éclairage de la Ville. Où en sont les travaux de remplacement des nombreux lampadaires qui n'ont pas été remplacés ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que comme indiqué à la Commission technique ainsi que dans l'une ou 2 de ses communications précédentes, notamment en début d'année, la Municipalité a entrepris les travaux d'assainissement d'une partie de l'éclairage public, représentant un tiers du parc. Il a été décidé de procéder à ce Plan lumière avant de présenter au Conseil communal un nouveau préavis pour l'assainissement du solde du parc, ceci pour justement s'assurer de faire les choses correctement et de ne pas s'enfiler dans un choix de certaines technologies ou peut-être un peu trop de lampadaires. L'idée était de savoir si la Municipalité allait justement dans la bonne direction. Et le Plan lumière a justement permis à la Municipalité d'avoir des recommandations, notamment sur les températures des éclairages, sur le type de matériel et sur le nombre nécessaire pour illuminer suffisamment et de manière sécuritaire les rues. Un nouveau préavis sera donc présenté durant le premier semestre 2024.
- M. Rasul Mawjee : relève que Mme Stéphanie Larrivé a demandé que l'on puisse subventionner les commerçant-e-s pour les mesures d'efficacité énergétique, mais il lui semble qu'il y a déjà des subventions possibles à ce sujet dans le cadre du changement des ampoules par des ampoules à faible consommation. Il croit qu'il y a un subventionnement qui est prévu dans ce cadre-là, il y a donc déjà quelque chose.
- Mme Christine Girod : répond qu'il y a effectivement le programme de subventions communales qui existe et qui est à la disposition des habitant-e-s de Gland. Après, les commerçant-e-s n'habitent pas forcément la Commune, c'est à voir. Maintenant, concernant les subventions qui existent, les Conseiller-ère-s les connaissent, mais cela dépend aussi quelles pourraient être les demandes. S'agissant des ampoules, cela fait plutôt partie d'une collaboration que la Municipalité avait mise en place avec les régies, où des visites ont eu lieu dans les appartements pour conseiller les locataires et éventuellement changer un certain nombre d'équipements qui n'étaient pas forcément adéquats. Mais il est clair que, suivant les demandes, les subventions sont là pour être utilisées, il s'agit donc d'une possibilité.

Concernant le vœu présenté par Mme Stéphanie Larrivé s'agissant de ce que la Municipalité pourrait faire par rapport aux commerçant-e-s, elle explique qu'une campagne de sensibilisation par rapport à l'énergie avait été faite l'année dernière, laquelle est répétée régulièrement, et un soutien est quand-même déjà là.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare qu'en effet la Municipalité avait discuté de ce point lors de la séance avec la Commission technique. Il est vrai que le Plan lumière propose différentes recommandations pour les commerces et les entreprises, ainsi que pour les habitant-e-s. Ce que la Municipalité pourrait imaginer de faire dans un premier temps, c'est éventuellement d'adresser un courrier ou une communication à ce public cible afin de le sensibiliser sur le fait que justement ce Plan lumière existe et que des recommandations ont été émises. La Municipalité discutera du vœu présenté par Mme Stéphanie Larrivé en temps voulu.
- M. Dominique Pernet : a juste une question par rapport à cette réduction de l'éclairage public nocturne, qui est une très bonne chose. Mais y a-t-il possibilité d'éclairer un peu plus les passages pour piétons ? Il prend le cas de celui de la Rue du Midi/Rue Mauverney, qui est un gouffre à accidents. Combien de fois le matin, vers 05h30-06h00, quand il part travailler, des voitures arrivent de la Rue Mauverney ou de la Rue du Midi au moment où des piétons traversent à cet endroit, mais avec le peu d'éclairage qu'il y a sur ce passage pour piétons, ils sont tous obligés de courir et de faire un petit 50 mètres pour éviter de se faire shooter. Donc la Municipalité a-t-elle la possibilité d'augmenter la lumière sur les passages pour piétons ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que les éclairages pour les passages pour piétons ne peuvent pas diminuer ou ne peuvent pas être éteints, donc l'éclairage de celui cité par M. Dominique Pernet sera vérifié avec la SEIC, qui est en charge, afin de voir s'il n'y a pas un souci à ce niveau-là, et des rectifications seront faites au besoin. Mais comme il s'agit d'éclairages normés, il n'y a donc pas de possibilité de jouer avec cela.
- M. Dominique Pernet : constate également que quelques fois les lampadaires de ce passage pour piétons sont également éteints, il n'y a pas de lumière. Donc à 05h00 ou 06h00, c'est la nuit totale, il n'y a aucune lumière.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne ».

10. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Organisation des gardes d'enfants durant les vacances scolaires »

- Le président passe la parole à Mme Carine Koller pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Jeannette Weber : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Elle va tout d'abord commencer avec les offres existantes, comme le Centre aéré, qui est effectivement fermé durant la semaine du 1^{er} Août depuis quelques années, dans la mesure où c'était toujours la semaine la moins fréquentée lorsque c'était auparavant ouvert. Il n'y a donc pas beaucoup de monde cette semaine-là. En revanche, les places disponibles ont depuis un certain temps été doublées les premières semaines des vacances, mais ces places ne sont jamais toutes occupées.

Le passeport-vacances, qui est organisé durant les vacances d'automne, peine de plus en plus à remplir ses places.

L'UAPE de La Paix a ouvert 4 semaines durant les vacances d'été et a accueilli en moyenne 15 enfants sur 60 places disponibles.

Lors de la dernière rencontre de la Municipalité avec la Ruche, le Colibri et le Réseau d'accueil des toblerones (RAT), il a été discuté de cette problématique de fermeture des crèches en été. Il est très difficile de faire une fermeture à des périodes différentes car certaines fratries peuvent se trouver dans 2 structures différentes et les enfants du personnel peuvent également être inscrits dans l'une ou l'autre structure. Les structures ont de la peine à trouver du personnel temporaire formé, comme l'exige la loi.

Après avoir posé la question aux parents de sa structure, le Colibri a constaté que finalement seules 2 familles ont eu besoin d'une garde lors de la fermeture en été. La Ruche va également transmettre un questionnaire aux familles à ce sujet. Si les structures ouvrent plus et sur d'autres créneaux, il faut que la fréquentation permette de payer le personnel. En outre, les dates de fermeture sont communiquées bien à l'avance aux parents, ce qui leur permet de pouvoir s'organiser en conséquence. Si les parents présentent une demande au RAT bien en amont, il y a la possibilité de trouver une accueillante en milieu familial pour garder les enfants durant les vacances. En plus, il y a une intention d'élargir encore le temps d'ouverture du CRL durant les vacances d'été. L'éventuelle ouverture d'une future crèche chez Swissquote donnera certainement la possibilité de trouver une structure ouverte pendant les vacances d'été.

Elle espère avoir pu donner quelques pistes et ne manquera pas d'informer les Conseiller-ère-s des évolutions futures.

- Le président demande à Mme Carine Koller si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Carine Koller : répond que oui, partiellement. Elle entend que la semaine du 1^{er} Août n'était effectivement pas très fréquentée à l'époque où il a été décidé de fermer le Centre aéré notamment, mais la population glandoise a beaucoup évolué, il y a de plus en plus d'enfants, la Municipalité n'arrête pas de souvent parler de toutes les listes d'attente pour l'accueil des enfants dans les structures. Mme la Municipale Jeannette Weber a mentionné une UAPE ayant des places disponibles. Mais la problématique est que l'on ne peut pas faire du tourisme d'UAPE, les parents sont obligés d'emmener leurs enfants à l'endroit où ils sont inscrits, donc une fois que c'est plein, c'est plein. Cela serait quand-même bien que la Municipalité étudie la question du Centre aéré et regarde ce qu'il est possible de faire.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Macarons des véhicules en ville de Gland, quelle stratégie ? »

- Le président passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Nomination d'un·e membre de la Commission des pétitions

Suite à la démission de M. Michael Sordet, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Bernard Blaser.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Bernard Blaser est élu membre de la Commission des pétitions.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

13. Divers et propositions individuelles

- Mme Regina Bovet : relève que la population glandoise a vécu un très bel été, puis la pluie tellement attendue est enfin arrivée. Elle aimerait savoir ce qu'a fait la commune de Gland avec ce trésor liquide. A-t-elle pu le stocker quelque part ? Elle se pose la même question au niveau de la Région de Nyon et souhaiterait que les délégué·e·s se renseignent aussi à ce sujet. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour garder cette eau dans la région et dans les sources ? Des travaux ont-ils été entrepris ? Elle aimerait également savoir comment cela s'est passé à la STEP de Gland avec toute cette eau. Elle n'a rien entendu à ce sujet, mais cela déborde-t-il ou que se passe-t-il ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que la pluie a rempli les nappes, les rivières et le lac. Aujourd'hui, elle n'a pas de réponse particulière à donner par rapport à cette question. Les Conseiller·ère·s ne sont pas sans savoir qu'il y a ce fameux projet de La Cézille et de réservoir naturel qui est toujours en cours, pour lequel il est attendu la levée des oppositions de la part du Canton. Au niveau de la STEP, aucun élément particulier ne lui est remonté cette semaine. Il y a peut-être eu quelques débordements, elle se renseignera à ce sujet et reviendra par la suite vers Mme Regina Bovet.
- M. Dominique Pernet : lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait demandé à la Municipalité si cette dernière était au courant de tout ce qui se passait dans le bâtiment de l'ex-WWF – qui a coûté CHF 17 Mios – suite aux allées et venues de la Gendarmerie, qui y fait sans arrêt des passages. La Municipalité a-t-elle des informations à donner à ce sujet ?
- M. Gérald Cretegny : répond qu'il s'agissait simplement d'une intervention de la Gendarmerie qui recherchait une personne qui n'était pas du tout placée dans ce centre et que cela ne touchait donc pas du tout le bâtiment de l'ex-WWF, mais plutôt les abords et les quartiers situés autour de ce bâtiment.
- M. Dominique Pernet : déclare que sa question ne concernait pas une seule intervention de la gendarmerie, c'est régulièrement que l'on peut croiser la gendarmerie à cet endroit et s'arrêter au bâtiment de l'ex-WWF.

- M. Gérald Cretegny : répond que la Municipalité n'a aucune information sur des problèmes graves qui pourraient survenir actuellement au niveau du bâtiment de l'ex-WWF. Il pense que le fait qu'il y ait une fois ou l'autre une visite de la gendarmerie est certainement correct. Il rappelle juste que lorsque M. Dominique Pernet avait interpellé la Municipalité à ce sujet, il ne s'agissait pas de l'intervention d'une seule patrouille mais d'une intervention de police assez lourde.
- M. Steve Binggeli : déclare que, comme chaque année au mois d'octobre, l'on regarde où se situe l'indice des prix à la consommation, et cette année il a encore augmenté de 1.7 %, en plus des autres augmentations qui ont passablement été relayées dans la presse. Il croit savoir que la Ville dispose de certains fonds pour aider les personnes qui sont en détresse, dans des situations particulièrement difficiles sur le plan financier, et la situation actuelle peut laisser penser que le nombre de personnes en difficulté risque d'augmenter. Il aimerait savoir comment la Municipalité apprécie l'état de ces fonds à l'heure actuelle. En particulier, ces fonds sont-ils suffisants pour faire face peut-être à une augmentation des demandes l'année prochaine ou les années suivantes ?
- Mme Isabelle Monney : répond qu'actuellement la Ville dispose de 2 fonds, à savoir le fonds quartier, qui permet justement de subvenir à des demandes de citoyen-ne-s, et le fonds d'aide sociale. Une demande bien étoffée doit à chaque fois être présentée au Service de la culture et des affaires sociales, avant de passer devant la Municipalité. Il n'y a pas eu énormément de demandes de ce genre jusqu'à présent. Par contre, il y a de nombreuses demandes pour des appartements, tout simplement parce que les gens viennent en disant que le loyer des appartements dans lesquels ils habitent sont carrément trop chers pour eux maintenant. Quelques solutions ont pu être trouvées lorsque le quartier de La Combaz est arrivé, avec une cinquantaine d'appartements « logements à loyer abordable » (LLA) qui ont permis justement à des locataires de quitter des appartements dont le loyer était trop élevé pour aller dans ces appartements LLA. La Municipalité est toujours très à l'affût de ce qui se passe et a des contacts avec le Centre social régional (CSR) lorsqu'il y a des situations compliquées. Mais s'agissant de la question que M. Steve Binggeli a posée, la Municipalité n'a pas choisi d'augmenter encore ces fonds par rapport à leur solde actuel.
- M. Aurélien Joye : aimerait savoir où en est le chantier de la tour Swissquote.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que la Municipalité a délivré le permis de construire cette semaine et que les notifications vont donc arriver chez les opposants tout prochainement.
- M. Dominique Pernet : revient sur une question qui a déjà été posée il y a quelque temps concernant la Rue de la Combe/Route de Nyon. Quand le trottoir situé à cet endroit va-t-il être agrandi ? Parce que l'autre jour, un père de famille qui s'y trouvait avec une poussette double – donc avec des jumeaux – a été obligé d'aller sur la route où il a failli se faire tuer, mais ce n'est pas grave... Quand ce bout de trottoir va-t-il être agrandi, parce qu'actuellement, sur ce trottoir, l'on y passe juste à une personne.

S'agissant de la sortie du parking des Lisières, il relève qu'il y a une bonne visibilité du côté droit, mais que du côté gauche on n'y voit strictement rien, avec notamment le panneau des Lisières et les conteneurs qui ont été installés à cet endroit, jusqu'au jour où il y aura un accident.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que la Municipalité a pris langue avec l'exploitant de cette parcelle, à savoir l'entreprise Perrin. L'affaire est en cours, elle ne peut pas en dire plus maintenant, mais la Municipalité prend le problème en main.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 14 décembre 2023 à 19h00, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h55.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Sébastien Bertherin



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Interpellation de Mme Carine Koller intitulée « Organisation des gardes d'enfants durant les vacances scolaires »
2. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Macarons des véhicules en ville de Gland, quelle stratégie ? »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland